

# PETITE HISTOIRE

## De transparence et d'honnêteté

**La transparence et l'honnêteté** sont deux valeurs complémentaires liées à la vérité et à l'intégrité :

- **La transparence** fait référence à la clarté et à l'ouverture dans la communication ou les actions, sans dissimulation ni ambiguïté. Être transparent implique d'agir de manière ouverte, accessible, et de **fournir des informations complètes et exactes** afin que les autres puissent comprendre pleinement les intentions et les actions.
- **L'honnêteté** signifie dire la vérité, être sincère et agir avec intégrité morale, en respectant une **cohérence entre ses paroles et ses actes**. Être honnête consiste à ne pas mentir, tromper, ou induire les autres en erreur volontairement.

**L'UISP FO Justice Dijon s'interroge sur le choix de ces mots, et des autres, opérés par l'UR UFAP de Dijon dans son communiqué :**

*« elles (ndlr : les OS locales représentatives) ont laissé le champ libre à l'administration à un passage en force »*

**Extrait du PV du CSA interrégional du 20/12/2024 :**

Le syndicat FO refuse de valider le service tant qu'il n'a pas été approuvé par les OS locales.

M. PINEY met au vote la proposition pour une mise en œuvre du nouveau service au 6 janvier 2025, incluant une réunion sur la méthode dans la première quinzaine de janvier 2025 ainsi que des réunions trimestrielles jusqu'à septembre 2025 avec experts locaux, OS régionales et directionnelle.

Résultats du vote :

Le syndicat FO indique qu'il est contre l'expérimentation. (2 voix)

Le syndicat CGT informe de son abstention. (1 voix)

Le syndicat UFAP est pour l'expérimentation avec des réunions pour effectuer des ajustements mi-janvier et mi-février 2025. (3 voix)

Compte tenu des votes, l'expérimentation avec la charte des temps débutera le 6 janvier est approuvée.

M. PINEY confirme qu'un expert local par OS suffira pour ces réunions.

Le syndicat UFAP note que le débat se déplace au niveau interrégional.

Mme PETIT indique que le DIOS sera présent pour analyser toutes les heures sur l'établissement du CD de Joux-la-Ville.



L'**UISP FO Justice Dijon** affirme donc en toute transparence et honnêteté que l'administration n'est pas passée en force !  
Grâce à l'abstention de la CGT, le vote FAVORABLE de l'UR UFAP est majoritaire. L'administration a logiquement tranché en faveur de la majorité des votes exprimés.

Une fois encore, on dit merci qui ?

Les retours de l'**UISP FO Justice Dijon** sont clairement factuels.  
L'administration est passée en force en CSA local contre un double vote unanimement défavorable des OS représentatives (FO, CGT, SPS)  
L'administration a tranché favorablement en faveur de la majorité des votes exprimés en CSA interrégional à savoir ceux de l'UR UFAP Dijon, grâce à l'abstention de la CGT.

- L'**UISP FO Justice Dijon** est la seule organisation syndicale à avoir voté contre.
- L'**UISP FO Justice Dijon** est la seule organisation syndicale à avoir respecté le positionnement des représentants locaux.

Parce qu'il est sujet ici de transparence et d'honnêteté, l'**UISP FO Justice Dijon** tient à préciser également les éléments de contexte.

Nos représentants **FO Justice Dijon** en CSA interrégional ont été privé de leur représentant local, régional et affecté à Joux la Ville.

Pendant que se tenait le CSA et les discussions sur le service de l'établissement, pendant que 2 OS régionales s'opposaient aux OS locales, pendant que la DRH expliquait que les OS locales n'avait pas d'arguments précis pour se positionner contre, que faisait notre camarade ?

Il enterrait sa maman, décédée quelques jours plus tôt.

Chacun est libre de l'idée qu'il se fait de la transparence de l'honnêteté et de l'élégance...

